

NOTE AUX PARENTS

Le collège de votre enfant va participer à l'opération « **Bravo les Artisans** » initiée par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres. L'opération, qui fêtera sa 26^{ème} édition, a l'ambition de faire découvrir aux jeunes collégiens les métiers de l'artisanat par le biais d'un stage dans une entreprise artisanale pour une durée de 3 à 5 jours. Vous trouverez ci-après une note explicative de cette opération.

Déroulement de l'opération « Bravo les Artisans en Deux Sèvres » :

I - L'inscription des élèves dans les collèges

Les élèves volontaires (âgés de 14 ans au moment du stage) choisissent un métier de l'Artisanat (une liste des principaux métiers de l'artisanat ainsi qu'un guide des métiers de l'artisanat est à disposition au collège). Ils remplissent chacun une fiche d'inscription. **Il est impératif que cette phase de l'opération soit réalisée avec le plus grand soin.**

Les élèves peuvent **solliciter l'aide de la Chambre de métiers et de l'artisanat** pour trouver une entreprise d'accueil. L'adresse permettra de centrer les recherches d'entreprises dans un secteur géographique proche du lieu d'habitation des élèves.

Les élèves qui souhaitent qu'une entreprise soit contactée en particulier, peuvent indiquer l'adresse de celle-ci. D'autres élèves peuvent avoir obtenu préalablement l'accord d'une entreprise. Dans ce cas, ils indiqueront les coordonnées précises de l'entreprise à l'endroit prévu sur la fiche d'inscription pour que la Chambre de métiers et de l'artisanat contacte l'entreprise en amont du stage.

Lorsque tous les élèves volontaires se seront positionnés, le collège fera parvenir à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres l'ensemble des fiches d'inscription.

II - La recherche des entreprises par la Chambre de métiers et de l'artisanat

Les entreprises d'accueil sont contactées par téléphone. Le chef d'entreprise donne alors son accord de principe pour accueillir un ou plusieurs élèves (sous réserve d'une disponibilité commune sur les dates des périodes de stage). Puis la Chambre de métiers et de l'artisanat passe dans chaque collège afin de valider les entreprises d'accueil (courant janvier-février), permettant aux **élèves de contacter dans les plus brefs délais leur maître de stage**. L'accord définitif n'étant effectif qu'une fois que l'artisan a rencontré l'élève.

Parfois, la Chambre de métiers et de l'artisanat ne peut trouver d'artisan correspondant aux souhaits de l'élève. Dans ce cas, une solution alternative peut être trouvée avec les élèves (extension de la zone de recherche, modification du choix du métier).

[Tapez ici]

III- Les formalités administratives

Une fois les recherches effectuées, la Chambre de métiers et de l'artisanat rapporte au collège les noms des entreprises d'accueil (janvier-février). Elle fournit aux élèves le matériel nécessaire à la réalisation du stage : **conventions de stage, consignes et fiche de bilan.**

Les élèves doivent ensuite rencontrer l'entreprise rapidement, de manière à fixer les dates de stage et faire signer les conventions.

Une convention sera conservée par l'entreprise, une sera gardée par la famille et une sera donnée au collègue.

Tout changement de lieu de stage ou de modalités de réalisation du stage devra être signalé à la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres.

IV - Le stage en entreprise

Le stage en entreprise se déroule au cours du **second trimestre de l'année scolaire** (à partir des vacances de février, jusqu'aux vacances de Pâques) à raison d'une trentaine d'heures en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi, le samedi, pendant les vacances scolaires...). Il s'agit d'un stage d'observation. **Les déplacements des élèves pour aller en entreprise sont à la charge des parents.**

V - Le support de présentation du stage

Les élèves doivent réaliser un support de présentation du stage selon leur convenance (rapport, diaporama, vidéo, affiche,...). Le **meilleur rapport de stage** sera **valorisé dans chaque collège** en fonction de la qualité des informations, de l'illustration et de l'appréciation du maître de stage.

VI – Bilan- Remises de récompenses

Les supports réalisés par les élèves seront présentés devant un jury qui aura lieu en juin, au collège, en présence des partenaires de l'opération. A cette occasion, des récompenses seront remises aux élèves.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER

Service Orientation Emploi
Centre d'Aide à la Décision
05 49 77 22 17
cad@cma-niort.fr
22 rue des Herbillaux - BP 1089
79010 NIORT CEDEX 9

